

PLAN COVID Domaine de Mambaye 2020

1. Principes généraux
2. Maladie et groupes à risque
3. Mesures d'organisation
4. Mesures d'hygiène
5. Adaptation de l'activité



1. Principes généraux

Afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement fédéral, nous avons mis en place des procédures afin que les différents **groupes (bulles)** ne soient pas en contact au sein du domaine de Mambaye.

En plus des règles sanitaires usuelles en vigueur, il nous a donc été demandé de respecter le principe de bulle sanitaire.

1 groupe (école) = 1 bulle

- ➔ Chaque école dispose de son propre bâtiment
- ➔ Espace et accès privatisé au restaurant
NB : Les toilettes du restaurant sont fermées
- ➔ Signalétique adaptée au sein du restaurant afin d'éviter croisement et contact entre les bulles sanitaires.
- ➔ Désinfection des bâtiments et du restaurant au départ de chaque groupe

Ces règles sont également appliquées par nos partenaires et sous-traitants

2. Maladie et groupes à risque

Aucune personne présentant des symptômes COVID ou ayant été en zone rouge* 14 jours avant le départ ne sera autorisée à accéder au site.

* Cette mesure est annulée sur présentation auprès de l'école des 2 tests COVID négatifs requis

Remarques :

Cette vérification est à charge de l'école préalablement à l'arrivée au Domaine Mambaye.

Toute personne qui tombe malade pendant le séjour doit **IMMÉDIATEMENT** quitter les lieux **et prévenir un responsable** du Domaine **par téléphone**.

Afin de faciliter le traçage un listing des présences spécifique est scrupuleusement tenu à jour par le responsable de l'école.

3. Mesures d'organisation

3.1 La bulle

Dans le cadre des séjours au Domaine de Mambaye, les séjours sont organisés de façon à n'avoir qu'une seule bulle par bâtiment. Pour chaque séjour, une personne référente « Coronavirus » sera mandatée par l'école.

3.2 La gestion du matériel

Si le matériel fait l'objet d'interaction avec des personnes appartenant à une autre bulle, il fera l'objet de mesures d'hygiène spécifiques (désinfection).

En cas de location de matériel, le loueur est responsable de l'entretien de son propre matériel (VTT, matériel de protection, matériel pédagogique...)

3.3 Les visites

Aucune visite de courtoisie n'est autorisée.

Toute personne habilitée extérieure à la bulle pénétrant dans les installations respectera les mesures de distanciation, le port du masque et les gestes barrières.

3.4 accueils :

Une procédure d'accueil est prévue et adaptée à l'arrivée des écoles.

3.5 Procédure d'urgence et d'isolement (prise en charge par le responsable du groupe) :

En cas de suspicion de contamination voici la procédure :

- ➔ Mise en quarantaine de la personne « suspecte »
- ➔ Contact téléphonique avec la direction du Domaine de Mambaye
- ➔ La personne malade quitte **IMMÉDIATEMENT** le Domaine de Mambaye
- ➔ Un test COVID doit être réalisé dès le retour de la personne à son domicile et les résultats doivent être transmis le plus rapidement possible à la direction du Domaine de Mambaye
- ➔ Si le test est positif l'ensemble du groupe doit quitter le Domaine en suivant les recommandations des autorités locales.

4. Les mesures d'hygiène

4.1 Les gestes « barrières » de base demeurent une précaution essentielle. Lavage des mains très régulier et ritualisé pendant toute la journée, tousser et éternuer dans son coude, mouchoirs à usage unique, gestion des poubelles spécifiques prévues. L'école prévoit pour la durée de son séjour, ses propres masques ou visières et gel hydro alcoolique.

4.2 Lorsque la bulle est rendue perméable par la nature des activités ou des déplacements, les mesures de distanciation sociale sont appliquées le plus possible et les personnes de plus de 12 ans portent obligatoirement un masque buccal.

4.3 Le plan d'entretien habituel du Domaine de Mambaye reste d'application. Un plan d'entretien spécifique sera activé en cas de nécessité.

4.4 Les chambres font l'objet d'une aération la plus large possible.

5 L'adaptation des activités

5.1 Le programme d'activités pourra être adapté en fonction des consignes en vigueur au moment des séjours et dans le respect du principe de précaution.

Remarque :

Pour votre sécurité et la nôtre, nous vous demandons :

- ➔ d'aérer les chambres pendant le séjour.
- ➔ de mettre un masque lorsque vous avez des interactions avec le personnel du centre qui se munira également d'un masque.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Ce plan COVID sera adapté en fonction des nouvelles consignes émanant des autorités ou de la réalité de terrain.

L'usage initial de ce document est interne mais il n'est pas confidentiel.

La direction